24 janvier 2006 **06.313**

Question Pierre Hainard

Munitions pour la police

Suite au décès d'un agent de la police vaudoise, décès qui aurait vraisemblablement pu être évité s'il avait eu une munition adéquate, ne convient-il pas d'envisager rapidement de donner l'autorisation à la police cantonale, à l'heure ou l'équipement romand s'uniformise, d'utiliser, plutôt que des munitions blindées dont l'inefficacité et les risques collatéraux ne sont plus à démontrer, des munitions (dites expansives) à fort pouvoir d'arrêt?

Les professionnels de la police sont d'ailleurs de cet avis.